# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

PASSION DES ARVES - Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne vous propose des prestations de randonnées pédestres, en raquettes, et des itinérances bivouac ou refuge.

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre :

- d'une part les personnes physiques ou morales souhaitant réserver une ou plusieurs prestations proposées sur le site internet www.passiondesarves.fr ou via tout autre moyen, dénommées « le client ».
- Et, d'autre part, PASSION DES ARVES Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne, Diplômé d'Etat d'Alpinisme Accompagnateur en Moyenne Montagne, dont le siège social est 18 route de Cettier 73300 Villargondran et dont le numéro de SIRET est 82460794900024, Éducateur sportif N° 07310ED0048

#### 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les modalités de réservation et de participation aux prestations entre PASSION DES ARVES - Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne et le client. Elles s'appliquent à toutes les réservations de prestations proposées sur le site www.passiondesarves.fr que la commande ait été passée par téléphone, par courrier postal, par courrier électronique ou directement par le site internet (vente en ligne). Elles s'appliquent aussi lors de la validation de devis. Toute prestation doit être réservée. Toutes réservations supposent nécessairement la prise de connaissance par le client, des présentes conditions générales de vente, préalablement à la commande, et l'acceptation de l'intégralité de leur contenu par le client. L'acceptation de ces conditions générales de ventes prend effet lors de la validation de la réservation des prestations ou de l'acceptation du devis par le client. En conséquence, le client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document, dans la mesure où le client souhaite réserver des prestations présentées sur le site internet. Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur au jour de la validation de la commande ou du devis par le client. PPASSION DES ARVES - Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les conditions générales de ventes, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures à cette modification.

#### 2. PROCÉDURE & MODALITÉS DE RÉSERVATION DES PRESTATIONS

Le client peut réaliser sa réservation sur Internet via le site www.passiondesarves.fr, ou par téléphone, par courrier électronique ou selon devis. Les données communiquées par le client et enregistrées lors de la réservation constituent la preuve des transactions entre PASSION DES ARVES - Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne et le client. La confirmation de la réservation du client constitue une signature de même valeur qu'une signature manuscrite. Elle vaudra acceptation irrévocable des Conditions Générales de Vente.

- Dans le cas d'une réservation par courriel, par courrier ou par téléphone, la prise en compte de la réservation de la prestation sera effective qu'après réception selon les cas, soit d'un acompte d'un minimum de 30% de la commande (chèque , virement, CB) soit de la totalité de la prestation (chèque ou virement) à moins de 30 jours du départ. Le montant de l'acompte est de 30% pour chaque prestation.
- Dans le cas d'une commande réalisée en ligne par le client via une billetterie, la prestation ne sera effective qu'après réception de la totalité de la prestation. PASSION DES ARVES Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne se réserve le droit de refuser une réservation ou d'honorer une prestation dans les cas où le client n'aurait pas réglé la prestation ou s'il n'avait pas réglé une précédente commande, ou dans le cas où un litige de paiement subsisterait.

## 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX PRESTATIONS

#### 3.1. Conditions préalable à la participation de la prestation

Le client doit s'informer du niveau de difficulté physique et sportif de la prestation qu'il souhaite réserver. Ces informations sont disponibles sur le site internet ou en contactant directement PASSION DES ARVES - Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne. En cas de doute, un appel téléphonique peut s'avérer judicieux. Un minimum de conditions physique est requis pour participer aux activités. Vous ne devez pas, non plus, faire l'objet de contre-indication médicale à la pratique de l'activité choisie.

## 3.2. Assurance et responsabilité

PASSION DES ARVES - Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités qui lui sont propres et pour les frais occasionnés par une éventuelle opération de secours. Nous conseillons vivement à chaque participant d'être couvert par une assurance en responsabilité civile et/ou une individuelle accident auprès de l'assurance de son choix pour la pratique des sports de montagne.

La pratique des activités de pleine nature se déroule dans un environnement spécifique dit « à risque ». Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique des activités proposées, qu'il peut courir certains risques dus notamment aux aléas et au caractère imprévisible du milieu montagnard. Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les professionnels. En cas de détérioration du matériel prêté, il peut être demandé au participant/client un dédommagement lié à l'usure ou un remboursement total du matériel.

PASSION DES ARVES - Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne est Opérateurs de voyages et de séjours immatriculé auprès d'Atout France N° IM073230004, il est assuré en Responsabilité Civile opérateurs de voyages et de séjours auprès de la Maif 200 Av Salvador Allende 79038 Niort cedex 09, Garantie financière: Groupama assurance-crédit & caution 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris

- 3.3. Annulation de la prestation pour les sorties journées, demi-journée, soirée et itinérances en bivouac
- Si l'annulation provient du fait du client : le remboursement sera lié à la proximité de la date de la prestation avec l'annulation. Si cette requête intervient 7 jours avant le début de la prestation (que la prestation soit unique ou qu'elle concerne la commande de plusieurs sorties successives), l'acompte ou un montant égal à 30% sera dû. Si cette requête intervient moins de 4 jours avant la prestation, le solde ou la totalité de la prestation sera exigé. L'absence du participant inscrit ou le non-respect des dates, heures, lieu de rendezvous, ou même toute décision personnelle d'interruption ne pourront donner lieu à aucun remboursement ou indemnités.

Plusieurs cas peuvent expliquer une annulation ou une modification de la prestation proposée sans contre partie :

- · les conditions météorologiques qui se dégradent
- le niveau techniques et physiques des participants ne permettant pas d'assurer la sécurité lors de la prestation
- <u>Si l'annulation provient du fait de PASSION DES ARVES Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne</u>: la prestation sera intégralement remboursée sans aucune indemnité compensatoire.
- L'impossibilité pour PASSION DES ARVES Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne d'encadrer la prestation (maladie, accident,...)
- Le nombre insuffisant d'inscrits à la prestation. Ce nombre minimum est défini pour chacune des prestations sur le site www.passiondesarves.fr

- 3.4. Annulation de la prestation pour les séjours en itinérance en refuge
- <u>Si l'annulation provient du fait du client</u> : le remboursement sera lié à la proximité de la date de la prestation avec l'annulation. Si cette requête intervient 30 jours avant le début de la prestation (que la prestation soit unique ou qu'elle concerne la commande de plusieurs sorties successives), l'acompte ou un montant égal à 30% sera dû. Si cette requête intervient moins de 30 jours avant la prestation, le solde ou la totalité de la prestation sera exigé. L'absence du participant inscrit ou le non-respect des dates, heures, lieu de rendezvous, ou même toute décision personnelle d'interruption ne pourront donner lieu à aucun remboursement ou indemnités.

Plusieurs cas peuvent expliquer une annulation ou une modification de la prestation proposée sans contre partie :

- · les conditions météorologiques qui se dégradent
- le niveau techniques et physiques des participants ne permettant pas d'assurer la sécurité lors de la prestation
- <u>Si l'annulation provient du fait de PASSION DES ARVES Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne</u>: la prestation sera intégralement remboursée sans aucune indemnité compensatoire.
- L'impossibilité pour PASSION DES ARVES Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne d'encadrer la prestation (maladie, accident,...)
- Le nombre insuffisant d'inscrits à la prestation. Ce nombre minimum est défini pour chacune des prestations sur le site www.passiondesarves.fr

## 4. TARIFS & PAIEMENT

Les tarifs sont ceux que le client trouve sur le site internet www.passiondesarves.fr ou ceux indiqués par mail, téléphone, sms ou selon devis. PASSION DES ARVES - Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne se réserve le droit de modifier ces tarifs au cours de la saison.

PPASSION DES ARVES - Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagnee accepte les moyens de paiement suivant : carte bleue en cas de réservation via une billetterie (type Addock) virement bancaire, chèque bancaire, espèces.

#### 5. DÉFAUT DE PAIEMENT, LITIGES

En cas de défaut de paiement, PASSION DES ARVES - Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne se réserve le droit d'entamer des poursuites judiciaires. Toute tentative d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement fera également l'objet de poursuites judiciaires. Les présentes Conditions Générales de Vente seront exécutées et interprétées conformément au droit Français. Les parties rechercheront en cas de litige un accord amiable. Dans son impossibilité, la compétence exclusive est attribuée aux tribunaux du ressort du siège social de PASSION DES ARVES - Sébastien Rivoira Accompagnateur en Montagne à Chambéry.

## **6.MÉDIATION DE LA CONSOMMATION**

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale. Le médiateur MCP MEDIATION peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mcpmediation.org ou par courrier MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS